



Obligée de tenir la compta. de la société du fils de mon patron

Par **elo017**, le **12/04/2011** à **19:14**

Bonjour,

Je suis comptable dans une société et mon employeur m'oblige à faire les comptabilités des sociétés de son fils et de son ex femme. Les 2 sociétés n'ont rien à voir juridiquement avec celle qui m'embauche. Je ne perçois pas non plus de complément de salaire. S'agit il d'une compta illégale ? Y a t il un recours pour un quelconque dédommagement car pour l'une je m'en occupe depuis 2002 sans rémunération ? Quelles preuves peuvent être valable devant le conseil des Prud hommes ? Merci par avance de votre aide